



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Affiché le  
ID : 057-245700695-20230313-D2023\_10\_SI-AR

## DECISION 2023-10

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les statuts de la CCCE, et notamment sa compétence facultative « organisation de la mobilité »,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de marquages routiers dans le cadre de la création d'une voie verte à Cattenom afin d'assurer les déplacements et la sécurité des usagers,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de travaux « marquages routiers voie verte à Cattenom - rue du Port & rue des Peupliers » est conclu le 13 mars 2023 avec l'entreprise C2 Marquage, 5 Impasse Jean Baptiste Lully à 57300 MONDELANGE, pour un montant de 15 022,50 € H.T. soit un total de 18 027,00 € T.T.C.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 mars 2023

Le Président  
Michel PAQUET

*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024*